

Résidence étudiante Saint-Nicolas

Frères des écoles chrétiennes 19 rue Victor Hugo, 92130 Issy-les-Moulineaux

Une vraie résidence étudiante

en toute proximité mais indépendante de l'internat



Un/des espace(s) réservé(s) aux étudiants uniquement



et/ou

Une cuisine commune équipée







Des chambres simples







Des chambres doubles









Ouverture le <u>31 août</u>

Installation des étudiants possible, dès le <u>28 août, jusqu'à 20h</u>

- Priorité aux étudiants de La Salle-Saint Nicolas, de l'ISEP, des prépas du Lycée Michelet, sans exclusive d'autres établissements d'Enseignement Supérieur
- Espace commun aux étudiants disponible tous les jours de 20h à 8h sauf organisation ou événements exceptionnels de l'établissement
- Présence d'un gardien 24h/24 et 7j/7
- Ménage des chambres et de la cuisine assuré par une société de nettoyage une fois par semaine et nettoyage des sanitaires chaque jour.
- Possibilité de bénéficier de la restauration de l'internat.
- Accès à la résidence interdit à toute personne n'y appartenant pas.
- Majorité des chambres de la résidence étudiante situées au 5ème étage du bâtiment, pas toutes.
- Résidence ouverte à l'année y compris pendant les week-ends et les vacances scolaires.

Tout comportement irrespectueux ou violent, tout apport ou consommation de produits illicites, peuvent entrainer l'exclusion immédiate, définitive ou temporaire, de la Résidence.

LE TUTORAT ÉTUDIANT-ÉLÈVE

Les frais de la résidence sont fixés pour permettre un accueil à prix modéré. En contre-partie, et en fidélité au projet lasallien, l'étudiant résident s'engage à consacrer aux moins deux heures par semaine à effectuer un suivi auprès d'élèves de l'internat (collégiens ou lycéens).



CONDITIONS FINANCIÈRES

TARIFS EN VIGUEUR DU 1ER SEPTEMBRE 2020 AU 30 JUIN 2021

Les frais de résidence s'élèvent à 4370€ par personne pour les 10 mois (1er septembre - 30 juin)

La facture est établie au mois d'octobre pour l'année universitaire et dûe pour toute la période.

- Pour faciliter leur règlement, les frais de la Résidence d'étudiants sont divisés en 3 parties :
- un premier règlement de 1600€, par virement bancaire au moment de l'inscription
- un prélèvement le 3 décembre de 1600€
- un prélèvement le 3 février de 1170€

Le mandat de prélèvement SEPA doit être rempli, daté, signé et accompagné d'un RIB. La référence unique de mandat sera complétée par les soins de l'établissement la Salle-Saint Nicolas.

Toute demande de changement de compte bancaire doit être signalée par courrier ou par mail à facturation@st-nicolas.org avant le 25 de chaque mois pour être prise en compte le mois suivant.

En cas d'impayés, les frais de rejet de prélèvement feront l'objet d'une facturation complémentaire.

A SAVOIR!

Chaque étudiant est tenu d'apporter :

- 1 drap
- 1 drap housse (190 X 90)
- 1 housse de traversin.

<u>Autre possibilité</u>:

Un Kit de couchage : 1 couette (140x200), 1 oreiller (60x60), 2 draps housses (190x90); respectant les normes en vigueur de sécurité sanitaire, peut être fourni par l'établissement au prix de 50 euros. Le chèque est à établir à l'ordre de l'OGEC LA SALLE-SAINT NICOLAS.